

Le Domaine de Cortenzo Contrat de Location

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après le contrat de location du logement. Je vous remercie de m'en renvoyer un exemplaire revêtu de votre accord et accompagné du règlement.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Il a été convenu ce qui suit entre la propriétaire : Mme Brispot Karine, Domaine de Cortenzo, 215 chemin de la Passerelle, hameau de Bayzan, 07380 Pont de Labeaume et le locataire :

215 chemin de la Passerelle, hameau de Bayzan,	07380 Pont de Labeaume et le locataire :
NOM: Préno	m:
Adresse:	
Tél.: E-mail:	
Atteste être assuré auprès de :	<u> </u>
Qui accepte les conditions générales et les règles	de location et s'engage à occuper :
☐ LA FI	ENIERE
Nombre de personnes :	la capacité de location, les personnes supplémentaires
Jour d'arrivée (après 15 h):	Jour départ (avant 10 h):
Services proposés en option, à régler sur place : (à cocher si souhaités) Ménage (60 €)	☐ (60 x = €)
Location de draps (15 € la paire) Location de linge de toilette (15 €) Kit ménager (produits ménage fin/séjour) Internet ou WiFi (10 € la semaine) Petit Déjeuner (15€ pers./jour)	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Taxe locale de séjour 0,90/personne/jour :	$(0.90 \text{ euros } x \text{ pers } x \text{ jour } = \dots \in)$
Le prix comprend toutes les charges d'eau et d'électricité, de gaz et de bois de fin mai à début septembre. Un forfait bois et/ou électricité sera susceptible d'être demandé en dehors de cette période.	

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le :/ Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai de la location à ma convenance.	
Prix de la location :	
Un chèque ou mandat d'acompte de euros sera envoyé avec le contrat, dans l'attente du solde de tout compte intervenant 30 jours avant la date de votre arrivée (pour juillet et août uniquement). Hors juillet et août, un acompte de 30 % du coût total du séjour vous sera demandé et le solde sera à régler à votre arrivée.	
Un dépôt de garantie de 500 euros vous sera demandé à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée au plus tard 1 mois après votre départ, déduction des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.	
Paiement par chèque libellé à l'ordre de Mme Brispot Karine ou par chèques vacances ou par virement :	
Nos références bancaires :	
IBAN : FR76 3000 4025 6900 0100 6353 203 BIC : BNPAFRPPXXX Bénéficiaire : Mme Karine Brispot Morandini Banque : BNP Paribas, 31 boulevard Gambetta, 07200 Aubenas	
Le présent contrat est établi en deux exemplaires :	
Fait à, le/	
Le Propriétaire Le Locataire (précédé de la mention lu et approuvé)	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- La réservation d'une location implique l'adhésion de nos conditions.
- Toute réservation doit être accompagnée d'un chèque d'acompte.
- LE PAIEMENT DU SOLDE DOIT ETRE EFFECTUE 30 JOURS AVANT LA DATE DU DEBUT DU SEJOUR (pour les mois de juillet & août).
- Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour, (sauf disposition contraire à des conditions particulières), sans qu'il ne puisse se prévaloir de cette annulation.
- Pour les réservations intervenant moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement intégral est exigé à la réservation (pour la période juillet et août).
- Par retour de courrier, nous vous adresserons la confirmation de votre réservation pour les dates que vous nous avez indiquées.
- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée (sauf accord préalable avec le propriétaire).
- En l'absence d'un courrier écrit du locataire précisant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, la location devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location.
- Conditions d'annulation : Il vous sera retenu ou vous resterez à devoir les frais de location :
 - Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez 30 jours ou plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
 - Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
- Toutefois, l'acompte ou le solde du séjour sera rendu quand la location aura pu être relouée pour la même période et pour un même prix déduction faite des frais de location.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée tardive ou de départ anticipée.
- Cas particulier : Si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de percevoir une majoration.
- Aucune arrivée après 19h30mn et aucun départ avant 7 heures sauf accord préalable avec le propriétaire.

- Il est possible de recevoir vos amis. Prière de nous informer d'avance. Pour conserver le calme, les visites sont terminées après 22 heures. Vos amis ne pourront pas passer la nuit quelque soit la capacité d'accueil du gîte (la piscine est interdite aux amis et visiteurs).
- Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.
- Lieu de juridiction : Nous vous offrons dans tous les cas de régler les litiges à l'amiable, si ce n'était pas le cas, seul le tribunal d'AUBENAS (07) est compétent pour statuer.

Document non contractuel